Autorité belge
de la Concurrence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 1/2026
6 janvier 2026

L'Autorité belge de la Concurrence lance une consultation publique concernant un projet de guide relatif à l'application des règles de concurrence aux marchés publics

L'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») publie aujourd'hui pour consultation un projet de guide dont l'objectif est de fournir aux acheteurs publics un instrument pratique pour mieux identifier les risques d'atteintes à la concurrence. Il s'agit en particulier de pratiques de soumission concertée (« *bid rigging* ») tout au long du cycle de vie d'un marché public. Le projet de guide formule des recommandations et propose une série de bons réflexes à adopter afin de prévenir de telles pratiques.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de coopération renforcée avec les acheteurs publics. En tant qu'acteurs de première ligne, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la détection précoce de comportements ou schémas inhabituels pouvant révéler d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles. Le projet de guide contient des recommandations concrètes couvrant les principales phases de la passation des marchés publics, pour réduire les risques d'atteinte à la concurrence. Il propose également une marche à suivre en cas de soupçons d'infraction et détaille les possibilités d'échanges avec l'Autorité, en ce compris de manière informelle.

La consultation vise principalement à s'assurer que le projet de guide répond aux attentes de l'ensemble des parties prenantes et à identifier les points éventuellement manquants ou nécessitant davantage de précisions. Les contributions reçues permettront d'affiner et de finaliser la version définitive du guide.

Le projet de guide est disponible sur le site internet de l'Autorité : Projet de guide sur les règles de concurrence dans les marchés publics. La consultation est ouverte jusqu'au **28 février 2026**. Les contributions à la consultation peuvent être transmises à l'Autorité via l'adresse électronique dédiée suivante : procurement@bma-abc.be.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :
Axel Desmedt - Président
Tél : + 32 (2) 277 92 80
Courriel : axel.desmedt@bma-abc.be

L´Autorité belge de la Concurrence (l'Autorité) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'Autorité poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'Autorité coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).